

République Tunisienne
Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)
TUNISIE-UE

Fiche de Projet de Jumelage

« Renforcement des capacités institutionnelles de l'Office National de l'Artisanat pour la promotion du secteur de l'artisanat ».

TABLE DES MATIERES

I. INFORMATIONS DE BASE	4
I.1 PROGRAMME:	4
I.2 REFERENCE DU PROJET:	4
I.3 INTITULE DU PROJET:	4
I.4 SECTEUR:	4
I.5 PAYS BENEFICIAIRE:	4
II. OBJECTIFS	4
II.1 OBJECTIF GENERAL:	4
II.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES:	4
II.3 CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE L'ACCORD D'ASSOCIATION:	4
III. DESCRIPTION DU PROJET	5
III.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION:	6
III.2 ACTIVITES CONNEXES:	14
III.3 RESULTATS:	16
III.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE:	17
III.5 ACTIVITES:	19
III.6 APPORTS DE L'ADMINISTRATION EUROPEENNE PARTENAIRE:	20
III.6.1 PROFIL ET TACHES DU CHEF DE PROJET :	20
III.6.2 PROFIL ET TACHES DU CONSEILLER RESIDENT DE JUMELAGE :	21
III.6.2.1 TÂCHES DU CONSEILLER RESIDENT DE JUMELAGE:	21
III.6.2.2 DUREE DE LA MISSION DU CONSEILLER RESIDENT DE JUMELAGE :	21
III.6.2.3 PROFIL DU CONSEILLER RESIDENT DE JUMELAGE:	21
III.6.3 PROFILS ET TACHES DES EXPERTS A COURT TERME :	22
IV. LANGUE DE TRAVAIL	33
V. CADRE INSTITUTIONNEL	33
VI. BUDGET	33
VII. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	33
VII.1 INSTITUTION RESPONSABLE DANS LE PAYS BENEFICIAIRE :	33
VII.2 PRINCIPAUX HOMOLOGUES DANS LE PAYS BENEFICIAIRE:	34
VII.3 COMITE DE PILOTAGE DU PROJET:	34
VII.4 CONTRIBUTION REQUISE DE L'INSTITUTION RESPONSABLE:	35
VIII. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	36
VIII.1 DEMARRAGE DE LA PROCEDURE D'APPELS A PROPOSITIONS :	36
VIII.2 DEMARRAGE DES ACTIVITES DU PROJET :	36
VIII.3 DUREE DE LA PERIODE DE MISE EN ŒUVRE :	36
IX. ENVIRONNEMENT DU PROJET	36
IX.1 DEGRE DE MATURITE DU PROJET :	36
IX.2 DURABILITE :	36
IX.3 CONDITIONNALITE ET ECHELONNEMENT :	36
ANNEXE I	37
ANNEXE II	46

LISTE DES ABREVIATIONS

ATP	: Assistance Technique Publique.
CE	: Commission Européenne.
CEPEX	: Centre de Promotion des Exportations.
CFA	: Centre de Formation Professionnelle Artisanale.
CRJ	: Conseiller Résident de Jumelage.
FENA	: Fédération Nationale de l'Artisanat.
INNORPI	: Institut National de la Normalisation et la Propriété Industrielle.
INS	: Institut National de la Statistique.
ISSET	: Institut Supérieur des Etudes Technologiques.
MCA	: Ministère du Commerce et de l'Artisanat.
MDCI	: Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.
ONA	: Office National de l'Artisanat.
PNDA	: Programme National de Développement de l'Artisanat.
POA	: Plan Opérationnel Annuel.
POG	: Plan Opérationnel Global.
P3A	: Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association.
RNP	: Responsable National du Programme.
UE	: Union Européenne.
UGP3A	: Unité de Gestion du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association.
UGPO	: Unité de Gestion par objectifs pour la réalisation du plan d'action de la stratégie de développement de l'artisanat à l'horizon 2016.
UTICA	: Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

I. Informations de base

I.1 Programme: Programme d'Appui à l'Accord d'Association « P3A ».

I.2 Référence du projet: TU06/AA/TR/14

I.3 Intitulé du projet: « Renforcement des capacités institutionnelles de l'Office National de l'Artisanat (ONA) pour la promotion du secteur de l'Artisanat ».

I.4 Secteur: Entreprenariat et artisanat

I.5 Pays bénéficiaire: Tunisie

II. Objectifs

II.1 Objectif général:

Appuyer les efforts de la Tunisie visant la modernisation du secteur de l'artisanat et l'amélioration de sa compétitivité.

II.2 Objectifs spécifiques:

- Renforcer la structure centrale de l'ONA et dynamiser les structures régionales.
- Améliorer le système d'information sur le secteur de l'artisanat.
- Développer une démarche qualité pour des produits de l'artisanat, promouvoir la créativité et l'innovation au sein du secteur et diversifier la commercialisation/exportation des produits de l'artisanat.
- Favoriser le partenariat et la concertation entre l'ONA et les associations professionnelles du secteur, les institutions d'appui au secteur privé et des institutions homologues de l'UE.

II.3 Contribution à la mise en œuvre du plan national de développement et de l'Accord d'Association:

L'artisanat est un axe important dans la politique nationale de développement. Il contribue à la diversification des activités économiques et la valorisation des ressources dans les régions, à la création de plus de 6000 emplois par an, au développement des exportations tout en sauvegardant l'identité tunisienne et le patrimoine culturel du pays.

L'approche d'un développement intégral mobilisateur de l'ensemble des atouts et de toutes les potentialités du pays est inscrite dans les choix de la Tunisie et anime les décideurs. La jonction entre le développement touristique et la valorisation de l'artisanat et du patrimoine est aussi recherchée. Par ailleurs, tout en contribuant aux initiatives de développement, à la préservation de l'identité du pays et aux objectifs de croissance et de stabilité, l'artisanat constitue également une réponse alternative à la mondialisation qui impose une différenciation et l'affirmation d'une identité spécifique, une empreinte propre à la Tunisie.

Ainsi, et en étroite collaboration avec la profession, le secteur de l'artisanat a fait l'objet d'une étude approfondie ayant servi à l'élaboration de la stratégie « Artisanat horizon 2016 ». Cette étude a fait l'objet d'une large consultation nationale en 2003.

La réalisation de la stratégie pour le secteur de l'artisanat vise un développement accéléré et la mise en oeuvre de multiples projets permettant des changements profonds pour mettre le secteur sur une trajectoire de développement à caractère économique.

Les leviers de changement inscrits dans la stratégie couvrent dix domaines critiques pour la réhabilitation économique et le développement du secteur artisanal :

1. L'organisation des structures de représentation et d'appui au secteur.
2. Le renforcement de la compétitivité des entreprises.
3. Le développement de l'information et de la veille concurrentielle.
4. La recherche – développement, créativité/innovation et appuis techniques.
5. Le développement d'une identité et d'un label tunisien des produits de l'artisanat.
6. La valorisation de l'apprentissage, le perfectionnement et la formation en alternance.
7. L'amélioration de l'information destinée aux artisans.
8. La simplification des relations avec l'administration et l'adaptation des formalités administratives.
9. L'encouragement de la coopération, des échanges et des réseaux à tous les niveaux.
10. La promotion de la culture de la qualité et de l'innovation auprès des artisans et des petits entrepreneurs.

Cette stratégie de restructuration globale de l'artisanat traduit l'engagement politique des pouvoirs publics pour initier un processus cumulatif de développement du secteur. Cette stratégie intègre les enjeux économiques fondamentaux du secteur et vise sa modernisation dans le cadre du processus irréversible de la mondialisation. La stratégie couvre les préoccupations des différentes filières artisanales qui moyennant des innovations, des diversifications et des valorisations représentent des gisements importants pour l'emploi, le développement régional, l'exportation ainsi que pour la réconciliation du tunisien avec son patrimoine et sa culture.

Dernièrement, en mars 2006, l'élaboration d'un Plan National de Développement de l'Artisanat (PNDA) pour la mise en œuvre de la stratégie a été décidée.

Le présent projet de jumelage visant le renforcement des capacités institutionnelles de l'ONA, contribue à la mise en œuvre de la stratégie arrêtée pour le développement de l'artisanat et ce en dotant l'ONA, l'un des principaux acteurs du secteur et du PNDA, de compétences et d'outils de travail qui lui permettront d'offrir au secteur les prestations appropriées à fort potentiel de développement et d'entraînement.

Ce projet de jumelage concourt également à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord d'Association et en particulier des articles 43 (paragraphe 2) et 74 qui stipulent que la coopération entre les deux parties porte prioritairement sur les secteurs propres à faciliter le rapprochement des économies tunisiennes et communautaires, notamment ceux générateurs de croissance et d'emplois et qu'une attention particulière soit accordée aux questions liées à la protection du patrimoine et à la diffusion du produit culturel.

Par ailleurs, la réalisation de ce projet contribuera à la mise en œuvre de la Charte Euro-Méditerranéenne pour l'entreprise approuvée en octobre 2004, lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'industrie à Caserta, par neuf pays de la région méditerranéenne, dont la Tunisie, et dont les principes reposent sur l'amélioration continue des qualifications du personnel, le renforcement de la capacité des entreprises à innover, le renforcement du rôle des associations professionnelles, l'amélioration de la qualité des organismes de soutien aux entreprises, le renforcement des réseaux et des

partenariats euro-méditerranéens et la facilitation de l'accès pour les entrepreneurs à l'information.

III. Description du projet

III.1 Contexte et justification:

Données sur le secteur de l'artisanat en Tunisie :

L'artisanat désigne toutes les activités de production, de transformation ou de réparation essentiellement manuelles portant un aspect artistique et culturel inspiré de l'identité et du patrimoine national. Ce secteur est organisé en 10 branches comportant 75 activités.

- ✓ Le secteur de l'artisanat tunisien occupe près de 300 000 artisans, soit 11 % de la population active et participe à la formation de 3,81 % du PIB et à 2,66 % du total des exportations.
- ✓ Le secteur est fortement informel et atomisé. Il est constitué dans sa grande majorité de travailleurs indépendants mais il compte aussi un segment de 833 entreprises structurées et répertoriées par l'ONA.
- ✓ La Tunisie dispose d'un patrimoine culturel, d'un fonds artistique artisanal riche et varié. Les empreintes laissées par les civilisations dans les cités, les villages et le milieu rural, le savoir-faire accumulé durant des siècles constituent une richesse et un potentiel qui n'ont pas été valorisés ni exploités d'une manière optimale au profit des populations et du tourisme.
- ✓ Le patrimoine n'a pas été toujours préservé de certaines déperditions. Plusieurs métiers sont perdus faute de relève, de recherche, de créativité, d'innovation, d'adaptation et d'appuis adéquats aux maîtres artisans et aux professionnels du secteur.
- ✓ L'encadrement du secteur est essentiellement assuré par l'Office National de l'Artisanat et ses 24 délégations régionales. La Fédération Nationale de l'Artisanat –FENA- avec ses 15 Chambres syndicales nationales assure la représentation et la défense de l'ensemble des artisans.
- ✓ Enfin le secteur compte 44 Conseils des métiers et 39 référents – experts des métiers appelés « Amines ».

Acteurs principaux du secteur de l'artisanat :

L'encadrement du secteur et des artisans est assuré par trois intervenants principaux : l'Office National de l'Artisanat, la Fédération Nationale de l'Artisanat et l'Unité de Gestion par Objectifs pour la réalisation du plan d'action de la stratégie de développement de l'artisanat à l'horizon 2016. Cette Unité est rattachée au Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

L'Office National de l'Artisanat :

Depuis sa création en 1959, l'ONA, entreprise publique à caractère non administratif est en charge de la promotion et du développement du secteur. L'Office assure des missions de sauvegarde, d'encadrement, de formation, de financement, de recherche et de créativité/innovation, de production, de contrôle, de commercialisation, de promotion et d'appui au profit de l'ensemble des artisans dans toutes les régions.

Au cours des dernières décennies, des restructurations ont été engagées au profit de cet organisme. Son évolution n'a pas toujours été inscrite dans le cadre de stratégies arrêtées et appuyées sur des préoccupations et attentes réelles du secteur. En 1990, l'ONA s'est

désengagé de ses activités de production, puis, en 1996, il a été déchargé de la commercialisation des produits de l'artisanat.

Traditionnellement, et vu l'absence de chambres de métiers, de structures professionnelles représentatives et d'organismes d'appui dédiés à l'artisanat, l'ONA était le principal opérateur.

Actuellement, l'ONA emploie un effectif permanent de 471 personnes parmi lesquels 245 sont affectées dans les régions. Le personnel ayant le niveau initial de maîtrise de l'enseignement supérieur et plus ne représente que 17% de l'effectif. Cette catégorie du personnel assume les positions d'encadrement et de responsabilité. Elle n'a souvent pas bénéficié de cycles de perfectionnement et de formation spécifiques pour qu'elle puisse offrir des prestations répondant aux attentes des artisans.

Au cours des dernières décennies, l'ONA a consolidé sa présence dans les régions en créant et renforçant ses délégations dans les 24 gouvernorats. Cette politique de décentralisation vise plus de rapprochement des artisans professionnels et un plus grand rayonnement de l'ONA au profit de la promotion et du développement du secteur dans les régions. Dans chaque délégation, la structure régionale est généralement constituée d'un «délégué», d'un adjoint et de personnel de soutien : secrétaires, techniciens et ouvriers. Vu l'orientation régionale de la stratégie et la quasi-absence de structures professionnelles locales représentatives, ces délégations jouent un important rôle pour l'animation et la promotion du secteur dans les régions. Cet encadrement nécessite le développement des compétences de l'ONA et le renforcement de ses capacités techniques d'accompagnement des artisans.

Depuis le début de 2006, la nouvelle direction de l'ONA s'est engagée dans la mise en place d'un nouvel organigramme et d'une structure organisationnelle adaptée aux nouvelles prérogatives de l'Office. L'objectif de cette nouvelle organisation est d'offrir à l'ONA une structure adaptée lui permettant d'œuvrer pour la promotion et le développement du secteur et servir les artisans et associations d'artisans à fort potentiel de développement dans le cadre de la réalisation de la stratégie «Artisanat Horizon 2016».

Le nouvel organigramme de l'ONA comporte 5 Directions opérationnelles, deux directions d'appui et un observatoire pour le secteur. Les activités et tâches assignées aux directions sont les suivantes :

- **La direction générale : 35 personnes.** Cette direction dirige et veille à la réalisation des objectifs et à l'application de la politique générale de l'Etat dans le secteur. Elle dispose des organes d'inspection, d'audit et de contrôle de gestion, en plus d'un service des délégations, d'un service informatique, d'un bureau d'orientation et de conseil ainsi que d'un observatoire et d'un service de musée de l'artisanat en cours de mise en place.
- **La direction administrative et financière : 92 personnes.** Cette direction gère les ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles de l'ONA. Elle prépare et gère les budgets, assure la gestion comptable et contrôle les crédits de fonds de roulement.
- **La direction juridique : 9 personnes.** C'est une nouvelle direction créée dans le cadre des nouvelles orientations de l'ONA pour développer un cadre législatif propice au développement du secteur. Elle veille également à la préparation des textes juridiques des conventions et contrats et des engagements pour l'Office.
- **La direction de la communication : 5 personnes.** Cette direction s'occupe du volet communication pour les professionnels et le grand public, développe les supports,

coordonne l'information avec les médias et les institutions tunisiennes et étrangères et soutient les initiatives de promotion du secteur sur le plan national et international.

• **La direction de la coopération internationale et la promotion des investissements : 14 personnes.** Cette direction s'occupe de toutes les initiatives de coopération et d'échange au profit du secteur, recherche de partenaires, échanges et développement de réseaux au profit de l'Office et du secteur. Elle se coordonne avec les institutions nationales et internationales pour soutenir les activités d'appui, d'encadrement, de promotion du secteur et des artisans. Cette direction gère également une ligne de crédit spécifique au profit des artisans et des entreprises artisanales.

• **La direction de la qualité : 18 personnes.** Cette direction veille à l'amélioration de la qualité des produits et exerce actuellement un contrôle de la qualité de quelques produits de l'artisanat dotés de normes et de procédures d'assurance qualité. Cette direction veille au développement de référentiels et de normes qualité et à l'initiation de projets permettant d'améliorer la qualité des produits artisanaux et de développer les compétences des effectifs de l'ONA et des artisans dans ce domaine.

• **La direction de la création et du développement des compétences : 38 personnes.** Les attributions de cette direction visent à donner une impulsion à la créativité/innovation et à la valorisation des produits artisanaux. Cette direction joue également un rôle pour le développement de nouveaux produits et la consolidation des compétences des artisans.

• **La direction du marketing : 12 personnes.** Cette direction joue le rôle d'orientation et de promotion de la commercialisation des produits du secteur à l'échelle nationale et internationale. Elle travaille sur des programmes produits.

• **Les délégations régionales : au nombre de 24 délégations avec 247 personnes**

Ces délégations veillent à l'application de la politique de l'Office en matière de promotion des investissements, l'amélioration de la qualité, le développement de la créativité et la commercialisation des produits dans chaque gouvernorat. Ces antennes régionales jouent un rôle important pour l'application de la stratégie sectorielle et de développement régional. Les délégués régionaux sont les interlocuteurs des artisans et des associations professionnelles artisanales.

L'ONA de la production aux services d'appui : au vu des changements opérés dans l'environnement, de la multiplicité des acteurs et la diversité des instruments et mécanismes développés au cours des dernières années, l'ONA opère actuellement une transition afin d'ajuster son organisation, ses modes de fonctionnement en apportant des réponses appropriées à la réalisation des actions inscrites dans le cadre de la stratégie.

Une réingénierie de l'ONA a été engagée et a défini les nouvelles missions, les priorités, et champs d'intervention pour la mise en œuvre des activités qui lui seront assignées au profit des cibles choisies. Cette réingénierie progresse lentement.

Le projet de jumelage apportera un appui pour consolider cette démarche et contribuer à la modernisation de cette institution dont le rôle sera davantage centré sur:

- L'information, la communication et la veille sur le secteur.
- La mise à niveau et la modernisation des entreprises artisanales.
- La formation continue et le développement des compétences des artisans.
- Le développement de la qualité et l'appui à la créativité/innovation.

- La promotion d'espaces, cités et complexes d'animation de l'artisanat.
- La promotion du secteur et du commerce électronique.
- Le développement des investissements.

Aussi bien au niveau du siège qu'au niveau régional, d'importants besoins de formation/perfectionnement du personnel sont relevés. La réingénierie de l'ONA exige l'adaptation des profils et des compétences aux nouvelles missions, exigences et activités à déployer au profit des artisans.

En attendant la consolidation de la Fédération Nationale de l'Artisanat -FENA- par des ressources humaines et matérielles suffisantes, l'ONA restera un acteur central au service du secteur. L'expérience et la connaissance des activités artisanales, les implantations régionales de l'ONA lui confèrent des prérogatives d'accompagnement technique qu'aucun autre organisme n'assure actuellement.

Des activités critiques pour le renforcement des capacités institutionnelles sont préconisées dans le cadre du présent projet de jumelage afin d'accompagner la transition que vit actuellement l'ONA et la gestion du changement au sein de l'Office et de son environnement. La pertinence et la qualité de l'accompagnement des artisans et des associations qui les représentent notamment au niveau régional et le développement du secteur restent tributaires du niveau d'encadrement qu'offre l'Office en tout premier lieu.

La Fédération Nationale de l'Artisanat :

La Fédération Nationale de l'Artisanat – FENA -, créée en 1991 est une association fédérative, volontaire privée, membre de la confédération patronale tunisienne, l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et regroupant en son sein 15 Chambres syndicales nationales couvrant les activités de l'artisanat et de la créativité/innovation artisanale. Cette fédération a pour mission essentielle la défense des intérêts des artisans et du secteur. Selon ses statuts, la FENA s'emploie à assumer un rôle d'encadrement, de mobilisation, de défense, de sauvegarde et de promotion de ses membres et des activités qu'elle couvre.

Les 15 Chambres syndicales nationales de l'artisanat sont réparties comme suit : 12 chambres pour les artisans producteurs dans les différents métiers et produits traditionnels, 2 chambres pour la commercialisation des produits de l'artisanat et de la bijouterie et une chambre regroupant les artisans créateurs.

Au niveau régional et local sont constituées des chambres par activité qui regroupent les artisans de chaque corporation. La forte atomisation du secteur, la diversité et multiplicité des intérêts et les ressources limitées dont dispose la FENA n'ont pas permis de constituer une corporation forte et réellement représentative de l'ensemble des activités artisanales couvertes. Les artisans élus, membres des chambres et structures professionnelles, sont occupés par leurs activités, ne peuvent se consacrer pleinement aux obligations corporatistes de leurs associations. La FENA ne dispose pas non plus de cadres techniques permanents dédiés à l'encadrement de ses structures et membres. Au sein de la confédération patronale l'UTICA à laquelle appartient la FENA, les contributions des services techniques au profit de l'artisanat sont très limitées.

Au cours des années 90, la première décennie du démarrage de la FENA, celle-ci s'est positionnée en partenaire pour toute concertation concernant le secteur. La FENA a pu ainsi susciter auprès de différentes parties une prise de conscience de l'importance du secteur et des potentialités qu'il recèle.

L'Unité de Gestion par Objectifs pour la réalisation du plan d'action de la stratégie de développement de l'artisanat à l'horizon 2016 :

Cet organe d'exécution et de pilotage de la stratégie prévu par le document de la stratégie « Artisanat horizon 2016 » a été créé le 14 mars 2005. Il a pour dénomination « Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du plan d'action de la stratégie de développement de l'artisanat à l'horizon de 2016 ». L'UGPO est chargée d'entreprendre toutes les actions entrant dans le cadre de la réalisation des projets définis par le plan d'actions de la stratégie de développement de l'artisanat à l'horizon 2016 et de veiller sur la réalisation de toutes les missions concernant la réussite de la stratégie.

Pour assurer son rôle, l'UGPO est constituée d'un directeur responsable et d'une équipe de deux cadres.

L'ONA est le bénéficiaire du présent projet de jumelage. Le renforcement de ses capacités institutionnelles aura des retombées positives sur les artisans et le secteur servis par les prestations d'appui et d'encadrement de cet organisme.

Parmi tous les effectifs d'artisans et d'entreprises artisanales, les prestations de l'ONA cibleront ceux qui représentent un fort potentiel de développement, d'entraînement, de rayonnement sur leur lieu d'implantation ainsi que sur leur branche d'activités. La mise à niveau et l'amélioration des performances de ces entreprises devraient constituer des cas de réussite dynamisants pour les concurrents, sous traitants et autres partenaires de l'artisan.

Les artisans bénéficiaires des prestations d'un ONA consolidé seront essentiellement :

- ✓ L'artisanat structuré où les artisans font de ce métier une occupation principale et à plein temps. Ainsi, parmi l'ensemble des artisans, la cible privilégiée de l'intervention serait constituée par les entreprises artisanales, les producteurs et commerçants offrant un potentiel réel de développement et pouvant intégrer les changements que se propose d'introduire le projet. Ces entreprises doivent avoir des effets d'entraînement réels dans leur région et leur branche d'activité.
- ✓ Les associations ou groupements structurés d'artisans individuels opérant à plein temps dans le secteur et offrant une taille critique permettant d'engager des prestations au profit de l'ensemble de leurs membres.

Ainsi, le projet doit aboutir à un renforcement des capacités institutionnelles de l'Office National de l'Artisanat et un recentrage sur ses métiers de base d'accompagnement pour la promotion et le développement du secteur. A travers ce projet de jumelage les dirigeants et cadres de l'ONA cherchent à améliorer la qualité de leurs prestations afin que leur organisme soit plus efficace et performant. En effet, l'Office consolidera sa fonction d'orientation, d'assistance, et d'aide au secteur dans son processus de développement. L'objectif stratégique est de faire du secteur de l'artisanat un secteur performant, compétitif et rayonnant à l'échelle nationale et internationale.

Le projet s'appuie essentiellement sur un transfert de savoir, de savoir-faire, d'assistance et d'appui technique au profit des cadres et agents de l'ONA afin de mieux servir les artisans, leurs associations professionnelles et les opérateurs du secteur et d'agir au profit d'un secteur qui réalisera de meilleures performances et des contributions plus importantes en matière d'emploi, de développement régional et d'exportations.

L'axe fondamental de tout le projet se base sur l'assistance à un groupe de cadres de l'ONA qui à son tour propagera les acquis de cette assistance et de ce transfert de savoir et

savoir-faire à tous les autres cadres et agents de l'ONA et aux opérateurs du secteur. L'objectif est de créer une synergie et une dynamique d'amélioration continue des performances de cet organisme.

Ainsi au niveau de chaque activité les dirigeants de l'ONA sélectionneront, choisiront désigneront et nommeront un groupe de travail qui jouera ainsi ce rôle de relais formateur.

Ce projet contribue, donc, à aplanir les insuffisances concernant l'ONA et le secteur et notamment :

- ✓ Les capacités limitées de gestion, l'insuffisance du système d'information, de communication et le manque d'efficacité des structures d'appui et d'encadrement au profit du secteur ;
- ✓ Les carences en matière d'innovation, de créativité et de qualité dans les produits de l'artisanat et de promotion des produits de l'artisanat.

Plus concrètement, ce projet de jumelage devrait permettre de :

- Renforcer la structure centrale de l'ONA et dynamiser les structures régionales en tant qu'institution publique d'encadrement pour la modernisation du secteur de l'artisanat.
- Améliorer le système d'information sur le secteur de l'artisanat afin de mieux orienter les initiatives et suivre le développement de ce secteur.
- Développer une démarche qualité pour des produits de l'artisanat, promouvoir la créativité et l'innovation au sein du secteur et diversifier la commercialisation/exportation des produits de l'artisanat.
- Favoriser le partenariat et la concertation entre l'ONA et les associations professionnelles du secteur, les institutions d'appui au secteur privé et des institutions homologues de l'UE.

Composante A: Gestion et ressources humaines

L'ONA vit une transition nécessitant la modernisation et l'adaptation de ses processus de fonctionnement. Le présent projet de jumelage permettra d'accompagner l'ONA dans la modernisation de sa gestion interne et l'amélioration des compétences de ses ressources humaines.

A travers cette composante il s'agira, principalement, d'accompagner l'ONA dans la mise en place d'un système de gestion participative et par objectif et la conception d'un système d'information interne adéquat ainsi que d'inculquer, suite à une identification des besoins et à l'élaboration d'un plan de formation, aux cadres de l'ONA les compétences adaptées aux exigences des métiers qu'ils effectuent.

Composante B: Information et communication

L'information sur le secteur constitue la base de tous les travaux qui seront entrepris dans le cadre de la réalisation du plan d'action de la stratégie « Artisanat 2016 ». En fait, le secteur souffre d'insuffisance d'information et d'indicateurs nécessaires pour entreprendre toute action de promotion et de développement. Actuellement l'ONA est l'unique source d'information pour le secteur. Il dispose d'information sur l'artisanat tunisien mais qui est peu organisée, mal gérée et insuffisamment analysée. Conscient de la situation, l'Office National de l'Artisanat a entrepris avec ses moyens la création d'un observatoire de l'artisanat, la rédaction de monographies pour l'artisanat et les

démarches pour l'intégration de l'artisanat dans le système national de statistiques. Ces actions sont au stade embryonnaire. Le système d'information sur l'artisanat nécessite un appui et une assistance extérieure afin qu'il soit riche, varié, disponible et à jour.

Il s'agit donc à travers cette composante d'assister l'ONA à développer son observatoire sur le secteur, à acquérir le savoir-faire nécessaire pour établir des monographies pour l'artisanat et de l'accompagner dans son effort d'intégration du secteur dans les statistiques nationales par l'élaboration de nomenclatures des activités, de répertoires des métiers et de listes et identifiants des produits du secteur.

Cette dernière activité nécessitera, en plus de la volonté de l'ONA, l'engagement des pouvoirs publics et des institutions d'analyses des données et de collecte d'information nationale.

Ce projet devrait, entre autres, offrir l'occasion au groupe de travail concerné de prendre connaissance des méthodologies de collecte, d'analyse et d'échange d'information entre institutions d'une part ainsi que la gestion d'un observatoire et les outils d'analyse et de management de l'information.

A travers cette composante il s'agit également d'assister l'ONA à mieux diffuser l'information qu'il détient et produit et ce par un appui à la définition de sa stratégie de communication et la dynamisation et enrichissement de son portail sur l'artisanat.

Composante C : Métiers de l'ONA

La promotion de la qualité, de l'innovation/créativité, de la préservation du patrimoine, le marketing du produit artisanal, le développement des compétences ainsi que l'information sur le secteur sont les principaux métiers de l'ONA. Cette composante est dédiée à la consolidation des métiers de l'ONA relatifs à la promotion de la qualité, à la promotion de l'innovation/créativité et au marketing du produit artisanal, certains aspects de la préservation du patrimoine seront couverts par les actions en faveur de l'innovation/créativité, le développement de compétences sera touché pour les volets qualité, créativité/innovation et marketing quant à l'information sur le secteur, il a été doté d'une composante spécifique.

Par ailleurs, vu la diversité des produits de l'artisanat tunisien, il conviendra de réaliser les activités de cette composante pour deux produits spécifiques. Ces deux produits seront arrêtés en commun accord entre l'ONA et l'institution partenaire, lors de la préparation du plan de travail et ce en fonction des dispositions des deux institutions.

Promotion de la qualité :

Les produits de l'artisanat tunisien souffrent d'un problème de qualité. En effet, le secteur manque de normes, de labels, de cahiers de charge, de prescriptions techniques qui sont des référentiels de base pour la qualité et les artisans sont insuffisamment sensibilisés et encadrés en matière de qualité.

Depuis quelques années, l'ONA a entrepris des actions de promotion pour l'amélioration de la qualité des produits et des systèmes de gestion de la qualité dans des entreprises artisanales. L'ONA a déjà instauré des normes de produits comme les normes pour le tapis, les produits en cuivre...

Par ailleurs, l'ONA a mis en place une politique visant la protection des particularités et des spécificités des produits artisanaux et a entamé sa réalisation par la préparation d'un projet de loi relative aux appellations d'origine, indication géographiques et aux indications de provenance se basant sur les conventions internationales telles que

l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) pour ce qui est des indications d'origine ainsi que par l'organisation, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'INNORPI, de séminaire de sensibilisation des artisans sur l'importance de la protection des produits artisanaux à l'échelle nationale et internationale.

Néanmoins, ces efforts restent insuffisants et la qualité constitue à nos jours un des points faibles de l'artisanat tunisien. Ce facteur a des répercussions négatives sur l'écoulement des produits artisanaux sur le marché local et aussi sur le marché international. Le présent projet de jumelage permettra à l'ONA de mener des actions importantes pour la consolidation du savoir et du savoir-faire de ses cadres dans le domaine de la qualité pour mieux servir le secteur et les opérateurs de l'artisanat.

Ainsi, à travers cette composante il s'agira, principalement, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan pour la promotion de la qualité de deux produits de l'artisanat tunisien, de former les cadres de l'ONA dans le domaine de la gestion de la qualité dans les ateliers et entreprises artisanales, de les appuyer pour l'élaboration, en concertation avec les artisans, de référentiels et de normes techniques ainsi que de labels couvrant aussi bien les aspects techniques de la qualité que ceux liés à l'origine (indication géographique, origine contrôlée et certifiée, etc.).

Promotion de l'innovation et de la créativité:

Depuis sa création l'ONA est actif dans le domaine de la préservation du patrimoine et le soutien à l'innovation et à la créativité. Plusieurs actions ont été entreprises depuis plusieurs années. La création d'un prix pour l'innovation, l'introduction dans le salon organisé par l'ONA d'un espace et d'une journée pour les nouvelles créations, l'instauration de la journée d'habits traditionnels, la création du prix présidentiel pour la préservation des métiers, la création, dans les écoles de Beaux-Arts, les instituts supérieurs d'études technologiques et les écoles de formation professionnelle de filières artisanales actives dans la recherche, la créativité et l'innovation... Toutes ces initiatives constituent des efforts visant à préserver le patrimoine et l'identité tunisienne. Néanmoins ces actions sont restées peu coordonnées vers le développement et la systématisation de ces recherches et innovations. Le présent projet de jumelage consolidera les efforts de l'ONA, à travers l'encadrement et l'assistance technique publique, visant à mieux soutenir la créativité et le développement des produits de l'artisanat tunisien.

Ainsi, à travers cette composante il s'agira, principalement, de proposer et de mettre en œuvre un plan d'action pour la promotion et l'appui à l'innovation et à la créativité en artisanat, d'initier les cadres de l'ONA aux techniques d'animation de groupe de travail et d'accompagnement d'artisans dans leurs initiatives créatrices/innovantes, d'assister les cadres de l'ONA pour la création d'une base des données techniques et de sources d'informations professionnelles sur les hommes ressources, les matières, les technologies, les processus, aidant à la créativité et à l'innovation ainsi que de proposer des mécanismes favorisant l'échange et la concertation entre les divers opérateurs concernés par l'innovation et la créativité artisanale.

Promotion de la commercialisation et de l'exportation des produits de l'artisanat:

La promotion des exportations et la commercialisation des produits de l'artisanat entre dans le cadre des efforts déployés par l'ONA pour aider les artisans et les entreprises

artisanales à exporter leurs produits et à nouer des relations de partenariat avec l'environnement commercial de l'UE. L'ONA, conscient des difficultés d'introduction des produits artisanaux sur les marchés national et international, a aidé et assisté plusieurs artisans et entreprises artisanales en les faisant participer à des foires et des manifestations commerciales internationales. En outre, l'Office National de l'Artisanat organise un salon national et fait participer les artisans et les entreprises artisanales dans des foires régionales. Les efforts déployés ont permis à plusieurs artisans bénéficiaires d'accroître leur chiffre d'affaires. Néanmoins l'absence d'une stratégie et d'une politique de long terme avait limité les effets de ces actions. Le présent projet de jumelage offre au secteur à travers l'ONA et ses cadres l'appui nécessaire pour entreprendre des actions de long terme.

Ainsi, à travers cette composante il s'agira, principalement, de proposer une stratégie déclinée en plan d'action pour la promotion de deux produits de l'artisanat en Tunisie et à l'étranger, initier les cadres de l'ONA aux pratiques de commercialisation des produits de l'artisanat et les assister pour l'animation de séminaires de sensibilisation et d'initiation aux pratiques de commercialisation au profit des artisans et des associations professionnelles ainsi que d'accompagner l'ONA dans l'organisation et la gestion de manifestations de promotion commerciale. Une attention particulière sera donnée au développement des circuits de distribution à l'échelle nationale et internationale.

Composante D: Partenariat et mise en réseau

L'ONA est resté longtemps le seul organisme d'appui, de formation, d'assistance et de contrôle de l'artisanat limitant ainsi le rôle des associations professionnelles et des autres institutions d'appui. L'Etat ne cesse de consolider le rôle des associations professionnelles dans la définition de la politique de développement et des orientations du secteur. Néanmoins un changement interne de comportement et d'habitude devra se faire pour permettre à l'ONA de collaborer avec l'environnement d'appui et les associations professionnelles afin de mieux servir le secteur. Le projet de jumelage contribuera à travers le transfert adapté des expériences de l'organisme jumeau à inculquer à cette institution une nouvelle vision de l'appui institutionnel et consolidera la coopération et la collaboration de l'ONA avec son environnement national et international. Les experts qui interviendront durant toute la durée de ce projet inculqueront cette nouvelle vision et favoriseront la collaboration des cadres de l'ONA avec leur environnement notamment les associations professionnelles, les institutions nationales d'appui au secteur privé et les institutions ou réseaux d'institutions homologues de l'UE.

Ainsi, à travers cette composante il s'agira, principalement, d'initier des relations permanentes de concertation avec les associations professionnelles du secteur et de développer des relations de coopération, d'échange et de complémentarité avec les institutions, nationales et de l'Union européenne, d'appui au secteur de l'artisanat.

III.2 Activités connexes:

Les mesures visant à dynamiser le secteur, à soutenir la créativité et l'innovation, à renforcer l'encadrement et les compétences et à améliorer la qualité des produits tout en enracinant la culture de l'artisanat pour renforcer le rayonnement de ce secteur et mettre en valeur ses importantes dimensions économiques et patrimoniales, se sont multipliées d'une manière suivie depuis une décennie. 48 mesures et projets ont été engagés au cours des 5 dernières années. Les principales initiatives concernent:

- ✓ L'encouragement des artisans pour l'exploitation des matières premières naturelles locales et la promotion de la qualité de produits de l'artisanat.
- ✓ Le développement de la formation continue et du perfectionnement des artisans à travers des programmes de formation adaptés et en coopération avec le Programme National de Formation Continue PRONAFOC et le Centre National de Formation Continue et du Perfectionnement Professionnel -CNFCPP.
- ✓ L'extension des programmes d'insertion et l'intégration des diplômés de l'université ayant la motivation et les prédispositions pour développer le design, la créativité et la mise en œuvre des qualifications et du savoir acquis lors de leur formation.
- ✓ Le développement du rôle des ONG et des associations dans la promotion, l'encadrement, la formation et le perfectionnement des artisans notamment dans les régions reculées du pays.
- ✓ L'appui aux associations pour la préservation des métiers menacés et la formation dans les filières concernant la sellerie, les instruments de musique et la borderie du cuir.
- ✓ L'intégration de la culture de l'artisanat dans les programmes scolaires.
- ✓ La création de clubs d'artisanat en concertation avec les professionnels du secteur en vue de la promotion des activités et l'initiation des techniques artisanales et le développement des échanges et des expériences.
- ✓ Consolidation de la communication et de la sensibilisation des différentes strates sociales et multiplication des émissions télévisées et radiophoniques consacrées à l'artisanat.
- ✓ Réhabilitation des vieux souks spécialisés dans les activités artisanales et leur intégration dans les circuits touristiques.
- ✓ La création d'un Centre technique et d'innovation du tapis et du tissage essentiellement pour faire face à la disparition progressive des maîtres artisans dans ce domaine.
- ✓ La création de groupements de services pour faciliter l'approvisionnement des artisans et la commercialisation de leurs produits.
- ✓ L'extension des crédits de fonds de roulement pour soutenir les artisans en difficulté.
- ✓ L'encouragement à la généralisation des boutiques de l'artisanat sur les sites archéologiques pour créer de nouveaux débouchés...
- ✓ L'augmentation du plafond du fonds de roulement à 10 000 Dinars pour les entreprises artisanales et les groupements artisanaux.
- ✓ La recherche de meilleures formules de financement des activités des groupements des services d'approvisionnement et de commercialisation des produits de l'artisanat.
- ✓ La création d'un centre pilote de développement des compétences à Gafsa et le renforcement du rôle de l'Office National de l'Artisanat en matière de formation des artisans.
- ✓ La création d'un village d'artisans à Sejnène et d'un espace artisanal au Kef.

✓ Le lancement d'un projet pilote pour la mise à niveau de 10 entreprises artisanales.

Sur le plan international, l'ONA a signé au cours des six dernières années des conventions de coopération avec des organismes intéressés par l'artisanat :

- Une convention de coopération a été signée en 1999 entre l'ONA et la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) sous l'égide du Ministère français des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales. Cette convention stipule que les deux parties approfondissent leur connaissance dans le secteur et favorisent la formation et l'organisation des stages. Sa durée est d'une année. En 2000, un cadre de l'ONA et deux professionnels ont effectué une visite d'étude au Centre du Verre en France. Une exposition des produits de l'artisanat tunisien a été organisée au siège de la SEMA. Cette convention reste ouverte et reconduite d'une manière tacite chaque année.

- Une convention avec le Fonds Koweïtien de coopération le « Fonds Arabe de Développement Economique et Social » - FADES : il s'agit d'une aide financière dans le cadre du programme de coopération bilatérale. Cette convention avait contribué au développement du centre de formation artisanale de Gabès.

- Le PIC Interreg IIIB - Méditerranée occidentale dans le cadre de l'exécution du projet « La Tela di Aracne » ce projet d'une durée de 24 mois est en cours et se termine en 2006. L'ONA a contribué au budget à hauteur de dix mille Euros pour fournir des informations sur le secteur et réaliser des études. Ce projet a permis la mise en réseau d'artisans pour la sauvegarde du patrimoine artisanal de la région de la Méditerranée occidentale. Ce projet sera poursuivi pour la période 2006-2008 dans le cadre des initiatives MEDA au profit de la rive sud de la Méditerranée. L'ONA est un des partenaires-bénéficiaires et dispose d'une dotation de 100 000 € pour réaliser les activités suivantes : (1) promotion de 150 artisans de l'habillement et du tissage traditionnel ; (2) Réhabilitation du musée de l'habillement de l'ONA en vu de sa reconversion en musée - atelier pour l'encadrement des artisans de l'habillement et tissages ; (3) Organisation d'un séminaire de présentation des résultats du projet.

- Dans le cadre d'Eumedis, une convention de coopération a été signée avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) pour un projet de qualité « Qualitheme », visant le développement d'un portail pour les partenaires et la formation en ligne. Ce projet de coopération avait une durée de 24 mois. Quatre consultants qualité ont été formés au système de management de la qualité. Le projet s'est achevé en janvier 2003.

- Une convention de coopération sur cinq ans avec La Fundacion Espanola para el formato de la Artesania a également été signée par l'ONA. Cette convention vise l'échange d'expériences et le développement d'expertises en artisanat par la formation. Ce projet de coopération est en cours d'exécution et s'achèvera en 2008. Chaque année 2 cadres de l'ONA et 5 artisans participent à des séminaires de formation et d'échange avec d'autres participants des pays du Maghreb.

III.3 Résultats:

Composante A : Gestion et ressources humaines

- L'ONA est géré selon des techniques modernes.
- Les cadres de l'ONA maîtrisent les techniques et outils d'animation, de sensibilisation, d'encadrement, d'appui et d'accompagnement orientés vers les

entreprises artisanales et des associations professionnelles du secteur de l'artisanat.

Composante B : Information et communication

- L'ONA est une source d'information sur le secteur accessible à tous les opérateurs.
- L'ONA est plus communicant.

Composante C : Métiers de l'ONA

- Une démarche qualité est développée et mise en œuvre pour des produits de l'artisanat.
- Un processus pour la promotion de l'innovation et de la créativité auprès des artisans est développé et mis en œuvre.
- Les efforts de l'ONA en matière de promotion de la commercialisation/exportation des produits de l'artisanat sont consolidés.

Composante D : Partenariat et mise en réseau

- La concertation et le partenariat entre l'ONA et les associations professionnelles du secteur sont renforcés.
- Un partenariat organisé entre l'ONA et les principales institutions d'appui au secteur privé est mis en place.
- L'ONA développe des relations pérennes d'échange d'expérience et de bonnes pratiques avec des institutions homologues de l'UE.

III.4 Indicateurs de performance:

Composante A : Gestion et ressources humaines

- ✓ Approche de gestion participative et par objectif adoptée.
- ✓ Guide méthodologique POG/POA disponible.
- ✓ Projet du POA 2008 élaboré.
- ✓ Système d'information interne fonctionnel.
- ✓ Plan de formation élaboré.
- ✓ Au moins 30 cadres formateurs initiés aux méthodes et outils pour la promotion de l'artisanat.
- ✓ Au moins 40 cadres de l'ONA familiarisés avec les méthodes et outils utilisés dans l'UE pour la promotion de l'artisanat.

Composante B : Information et communication

- ✓ L'observatoire de l'ONA sur le secteur est opérationnel.
- ✓ Les activités, produits et métiers de l'artisanat sont dotés de nomenclatures analogues à celles en vigueur dans l'UE,
- ✓ Les indicateurs économiques du secteur de l'artisanat sont identifiés.
- ✓ Deux monographies produits sont élaborées et un programme assurant une publication régulière de monographies est proposé.

- ✓ Un plan de communication est élaboré et mis en oeuvre.
- ✓ Un portail dynamique sur l'artisanat est opérationnel.

Composante C : Métiers de l'ONA

Promotion de la qualité :

- ✓ Un plan de promotion de la qualité pour deux produits de l'artisanat est élaboré et mis en oeuvre,
- ✓ Des projets de normes et des référentiels qualité relatifs à ces deux produits sont élaborés,
- ✓ Au moins 5 ateliers de sensibilisation à la qualité et d'information sur le plan de promotion de la qualité sont organisés.
- ✓ Au moins 15 entreprises, ateliers et/ou artisans sont accompagnés pour l'adoption d'une démarche qualité.

Promotion de l'innovation et de la créativité

- ✓ Un plan d'action pour la promotion de l'innovation et de la créativité auprès des artisans est élaboré et mis en oeuvre,
- ✓ Des groupes de travail sont animés pour initier des projets innovants et créatifs.
- ✓ Au moins 10 artisans sont accompagnés dans leurs initiatives créatrices/innovantes.
- ✓ Des bases de données relatives aux matières premières, technologies, process, hommes ressources sont mises en place.
- ✓ Une plateforme d'échange et de concertation accessible à tous les opérateurs concernés par la créativité et l'innovation artisanale est mise en place.

Promotion de la commercialisation et de l'exportation des produits de l'artisanat:

- ✓ Un plan d'action pour la promotion de la commercialisation et l'exportation de deux produits de l'artisanat est élaboré et mis en oeuvre.
- ✓ Au moins 5 ateliers d'information et d'initiation aux pratiques de commercialisation des produits de l'artisanat au profit des artisans sont organisés.
- ✓ L'ONA est introduit auprès de groupements de professionnels et de réseaux/circuits de commercialisation et de distribution des produits de l'artisanat en UE.
- ✓ Au moins une manifestation de promotion commerciale est organisée avec l'appui de l'institution jumelle.

Composante D: Partenariat et mise en réseau

- ✓ Des représentants des associations professionnelles sont associés aux travaux de la composante C notamment aux travaux relatifs à la définition de plans d'action.
- ✓ Des conventions cadre sont négociées et signées entre l'ONA et des institutions d'appui au secteur privé.

- ✓ Au moins une convention de partenariat entre l'ONA et une institution homologue de l'UE est signée.
- ✓ L'ONA adhère à au moins un réseau de l'UE en relation avec la promotion de l'artisanat.

III.5 Activités:

Composante A : Gestion et ressources humaines

- A.1. Appui à la mise en oeuvre au sein de l'ONA d'une gestion par objectif et à l'élaboration de POA.
- A.2. Assistance à la conception et à la mise en place du système d'information interne de l'ONA.
- A.3. Identification des priorités en matière de formation et proposition d'un plan de formation.
- A.4. Mise en œuvre, sur la durée du projet, des activités de formation préconisées par le plan de formation élaboré en A3.
- A.5. Organisation, sur la durée du projet, de visites d'étude pour les cadres de l'ONA auprès d'institutions d'appui à la promotion de l'Artisanat de l'UE.

Composante B : Information et communication

- B.1. Assistance à l'ONA pour le développement de son observatoire.
- B.2. Appui à l'ONA pour la proposition de nomenclatures propres à l'artisanat à introduire dans le système des statistiques nationales.
- B.3. Appui à l'ONA pour l'élaboration de monographies produits.
- B.4. Appui à l'ONA pour la définition d'un plan de communication et de diffusion de l'information.
- B.5. Assistance à l'ONA pour le développement et l'enrichissement du portail de l'artisanat.

Composante C : Métiers de l'ONA

Promotion de la qualité :

- C.1. Assistance à l'élaboration d'un plan de promotion de la qualité pour deux produits de l'artisanat et appui à sa mise en œuvre.
- C.2. Assistance à l'élaboration de projets de normes et de référentiels pour les deux produits identifiés.
- C.3. Organisation d'ateliers de sensibilisation à la qualité et d'information sur le plan de promotion de la qualité.
- C.4. Assistance à l'accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans, fabriquant des produits identifiés, pour l'adoption d'une démarche qualité.

Promotion de l'innovation et de la créativité :

- C.5. Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion et l'appui à l'innovation et à la créativité.

- C.6. Assistance au développement de bases de données techniques (matériaux, techniques, technologies, etc.) de référence aidant à l'innovation et à la créativité.
- C.7. Animation de groupes de travail formés d'artisans, d'universitaires et de formateurs CFA pour initier des projets créatifs/innovants.
- C.8. Assistance à l'accompagnement d'artisans dans leurs initiatives créatrices/innovantes.
- C.9. Assistance à la mise en place de cellules structurantes pour la créativité et l'innovation artisanale (tels que bureaux de design et de diffusion de modèles innovants).

Promotion de la commercialisation et de l'exportation des produits de l'artisanat:

- C.10. Assistance à la l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion de la commercialisation et l'exportation de deux produits de l'artisanat.
- C.11. Organisation d'ateliers d'information et d'initiation aux pratiques de commercialisation des produits de l'artisanat au profit des artisans.
- C.12. Appui au développement de réseaux d'artisans favorisant le regroupement des approvisionnements, de la production et de la commercialisation des produits.
- C.13. Introduction de l'ONA auprès de groupements de professionnels et de réseaux/circuits de commercialisation et de distribution des produits de l'artisanat en UE.
- C.14. Appui à l'organisation de manifestation pour la promotion de la commercialisation des produits de l'artisanat.

Composante D : Partenariat et mise en réseau

- D.1. Accompagnement pour l'association progressive des associations d'artisans dans le processus de promotion de l'artisanat.
- D.2. Accompagnement pour la mise en œuvre d'un programme de conventions-cadre entre l'ONA et des institutions publiques d'appui au secteur privé.
- D.3. Accompagnement à l'instauration de liens entre l'ONA et des réseaux UE de promotion de l'artisanat d'art et de souvenir.

III.6 Apports de l'administration européenne partenaire:

III.6.1 Profil et tâches du Chef de Projet :

Le Chef de Projet qui est un fonctionnaire de haut rang œuvre en étroite collaboration avec son homologue tunisien à garantir la direction et la coordination de l'ensemble du projet.

Le Chef de Projet est responsable des activités assignées à son administration dans le plan de travail et doit pouvoir être disponible pour le projet au minimum trois jours par mois avec une visite sur le terrain au moins tous les trois mois.

Sa mission consiste notamment à :

- Concevoir, superviser et coordonner le projet,

- Diriger la mise en œuvre du projet de jumelage,
- Rédiger des rapports intérimaires trimestriels et le rapport final qu'il soumettra à l'autorité contractante. Les rapports comporteront un volet thématique et un volet financier.

Le chef de projet devra démontrer une expérience en matière de gestion de projets de jumelage ou projets similaires. Il doit, également, bien maîtriser la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents devront être rédigés dans cette langue.

III.6.2 Profil et tâches du Conseiller Résident de Jumelage :

III.6.2.1 Tâches du Conseiller Résident de Jumelage:

Gestion du projet:

Le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) est recruté pour assister l'ONA dans la gestion et l'exécution du projet.

Sa mission consiste notamment à :

- Travailler au quotidien avec le personnel de l'ONA pour mettre en œuvre le projet et coordonner les différentes interventions des experts lors des études de la situation existante et durant les activités d'assistance et de formation,
- Assurer la continuité de la mise en œuvre du projet avec les responsables de l'ONA, les experts chargés de l'assistance et de la formation ainsi qu'avec le point focal du MCA.

Expertise particulière:

Le CRJ réalisera lui-même les activités relatives à :

- L'initiation au sein de l'ONA d'une gestion participative et par objectif.
- L'élaboration du plan de formation pour les cadres de l'ONA et le suivi de sa mise en œuvre.
- La promotion de la concertation et de la collaboration entre l'ONA, les associations professionnelles, les institutions d'appui au secteur privé et des institutions homologues de l'UE.

III.6.2.2 Durée de la mission du Conseiller Résident de Jumelage :

La mission du CRJ sera effectuée sur une période de 24 mois à plein temps. Durant cette période le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.

III.6.2.3 Profil du Conseiller Résident de Jumelage:

Le CRJ doit être un haut cadre justifiant du profil suivant :

- Diplômé de l'enseignement supérieur (Ingénieur, Economiste ou équivalent) ayant au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de l'artisanat.
- ayant occupé des postes de responsabilité/encadrement au sein d'organismes chargés de la promotion de l'artisanat dans des pays de l'UE.

- ayant une très bonne connaissance des systèmes de gestion participative et par objectif.
- une expérience antérieure dans le cadre d'un projet de jumelage ou d'un projet similaire dans le domaine de la promotion de l'artisanat sera appréciée,
- Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue,
- Ayant une bonne maîtrise des outils informatiques (logiciels de traitement de texte et de présentation) et de communication.

III.6.3 Profils et tâches des experts à court terme :

(Voir tableau ci-dessous)

Les missions des experts seront organisées par le conseiller résident de jumelage en accord avec l'ONA. Il conviendra de placer chacune des composantes B et C du projet sous la responsabilité d'un expert nommé désigné et appelé expert-clé qui sera responsable de son déroulement. Le déroulement des composantes A et D sera sous la responsabilité du CRJ.

Tableau des experts court et moyen terme		
Activités indicatives	Tâches des experts	Profil des experts
Composante A: Gestion et ressources humaines		
A.1. Appui à la mise en oeuvre au sein de l'ONA d'une gestion par objectif et à l'élaboration de POA.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des procédures de gestion actuelles de l'ONA, ✓ Proposition d'une approche pour orienter la gestion de l'ONA vers une gestion participative et par objectif, ✓ Accompagnement des responsables de l'ONA dans la préparation du POA2008, ✓ Accompagnement des responsables de l'ONA dans le suivi de la mise en oeuvre du POA 2008, ✓ Elaboration d'un guide/manuel de procédures relatif à la mise en place d'un système de gestion par objectif, à l'élaboration de POA et au suivi/évaluation des actions entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CRJ
A.2. Assistance à la conception et à la mise en place du système d'information interne de l'ONA.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic du système d'information interne existant par rapport aux évolutions apportées au fonctionnement de l'ONA, ✓ Proposition des éventuelles modifications et/ou compléments à apporter au système existant ou, le cas échéant, concevoir un nouveau système (définition des circuits d'information, des supports, etc.), ✓ Assistance à l'ONA dans les différentes phases de mise à jour du système existant ou de mise en place du nouveau système. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informaticien, ingénieur système d'information ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de l'informatique et des systèmes d'information, ✓ Expérience souhaitée en matière de conception et/ou mise en place de système d'information au sein d'institutions européennes et/ou internationales similaires à l'ONA, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
A.3. Identification des priorités en matière de formation et proposition d'un plan de formation.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des besoins en formation, ✓ Elaboration du plan de formation intégré en soulignant les actions de formation qui seront 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CRJ

	assurées dans le cadre du projet de jumelage.	
A.4. Mise en œuvre, sur la durée du projet, des activités de formation préconisées par le plan de formation élaboré en A3.	<p>Pour chaque thème identifié:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formation de cadres de l'ONA sur les principes, ✓ Présentation de l'expérience UE en la matière, ✓ Illustration par des études de cas et/ou application à des données /situation du quotidien de l'ONA, ✓ Elaboration d'un support de formation/document de référence, ✓ Proposition d'indicateurs qui permettront d'évaluer/mesurer les retombées de la formation sur la qualité des prestations de l'ONA. 	<p>Pour chaque thème identifié, l'expert devra répondre au profil suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplômé de l'enseignement supérieur, ✓ Expérience : minimum 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans de pratique dans la matière à traiter, ✓ Expérience avérée en matière de formation, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
<p><u>Liste indicative des thèmes de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion par objectif. • Formulation, gestion et évaluation de projets. • Concept et approches client/service. • Gestion de la qualité dans les ateliers d'artisans. • Normes et certifications relatives aux produits de l'artisanat. • Pratiques de commercialisation des produits de l'artisanat. • Techniques d'organisation de manifestations de promotion commerciale. • Techniques d'animation d'atelier de créativité • Animation de séminaire/atelier de sensibilisation et d'information. • Animation de séminaire de formation. 		

Composante B : Information et communication		
B.1. Assistance à l'ONA pour le développement de son observatoire.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen de l'information disponible sur le secteur, ✓ Restitution/recensement des besoins en information des opérateurs du secteur, ✓ Proposition des améliorations à apporter à la structure existante pour que l'observatoire réponde aux besoins du secteur: organisation, activités, processus, produits, etc., ✓ Identification et spécifications des besoins en investissements (équipements, installation et programmation), ✓ Elaboration du manuel de procédures de l'observatoire, ✓ Proposition d'indicateurs de performance du secteur, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur, économiste, économètre, gestionnaire ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la gestion de l'information (collecte, traitement, analyse et diffusion), ✓ Expérience avérée en matière de conception, mise en place et/ou gestion d'un observatoire au sein d'institutions européennes et/ou internationales similaires à l'ONA, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
B.2. Appui à l'ONA pour la proposition de nomenclatures propres à l'artisanat à introduire dans le système des statistiques nationales.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen du système tunisien de nomenclatures des activités et des produits ainsi que celui du recensement des métiers, ✓ Comparaison du système tunisien par rapport au(x) système(s) en vigueur dans l'UE, ✓ Elaboration d'un projet de nomenclature des activités et produits artisanaux inspiré des pratiques en vigueur dans l'UE, ✓ Développement d'un répertoire des métiers de l'artisanat inspiré des pratiques en vigueur dans l'UE. 	<p>Au tant d'experts que nécessaire couvrant les domaines de la nomenclature et du recensement des activités, des produits et des métiers de l'artisanat:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur, économiste, statisticien ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans d'expérience professionnelle, ✓ Maîtrisant au moins un système, en vigueur dans l'UE, de nomenclature et recensement des activités, produits et métiers de l'artisanat, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.

<p>B.3. Appui à l'ONA pour l'élaboration de monographies produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation d'une méthodologie pour l'élaboration de monographies, ✓ Encadrement des cadres de l'observatoire pour la réalisation de 2 monographies produits, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3, ✓ Proposition d'un programme pour la réalisation d'autres monographies. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur, économiste ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine des études économiques et sectorielles, ✓ Expérience avérée en matière d'élaboration de monographies, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
<p>B.4. Appui à l'ONA pour l'élaboration d'un plan de communication et de diffusion de l'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration d'un plan de communication, ✓ Définition des moyens à mettre en œuvre, ✓ Proposition d'indicateurs de mesure des résultats de la réalisation du plan de communication, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en communication ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la communication et de la diffusion de l'information, ✓ Expérience avérée en matière de définition et de mise en œuvre de politiques et de stratégies de communication institutionnelle, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
<p>B.5. Assistance à l'ONA pour le développement et l'enrichissement du portail de l'artisanat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation de l'expérience du portail dans sa conception actuelle, ✓ Proposition des améliorations et/ou compléments à y apporter (contenu, interface avec d'autres sources d'information, mis à jour, entretien etc.), ✓ Elaboration d'un plan d'action pour la mise à niveau du portail sur l'artisanat, ✓ Appui à la réalisation du plan d'action, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en informatique, communication ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans d'expérience professionnelle, ✓ Expérience avérée en matière de conception et de gestion d'un portail relatif au secteur de l'artisanat, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.

Composante C : Métiers de l'ONA¹		
C.1. Assistance à l'élaboration d'un plan de promotion de la qualité pour deux produits de l'artisanat et appui à sa mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement et analyse des insuffisances en qualité des deux produits de l'artisanat identifiés, ✓ Examen des différentes actions entreprises par l'ONA pour la promotion de la qualité de ces deux produits, ✓ Présentation d'expériences UE en matière de promotion de la qualité des produits de l'artisanat. ✓ Proposition d'un plan de promotion de la qualité pour les deux produits identifiés, ✓ Proposition d'une méthodologie pour le suivi et l'évaluation des réalisations du plan, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la gestion et/ou promotion de la qualité, ✓ Expérience avérée en matière de conception, mise en place et/ou conduite de plan d'amélioration de la qualité des produits de l'artisanat d'art et de souvenir, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.2. Assistance à l'élaboration de projets de normes de référentiels et de labels pour les deux produits identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration de projets de normes relatifs aux deux produits identifiés, ✓ Co-animation des réunions des commissions techniques et/ou groupes de travail pour l'adoption de normes, ✓ Elaboration de référentiels/labels qualité pour ces deux produits (matière première/intrants, processus de production/fabrication, produits finis, origine), ✓ Accompagnement pour l'association des professionnels aux travaux de normalisation et de préparation de référentiels/labels, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la gestion et/ou promotion de la qualité, ✓ Impliqué depuis au moins 5 ans dans des activités de normalisation et/ou de certification des produits de l'artisanat d'art et de souvenir. ✓ Expérience souhaitée en matière d'élaboration de projets de normes et/ou de référentiels qualité pour des produits de l'artisanat d'art et de souvenir, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.3. Organisation d'ateliers de sensibilisation à la qualité et d'information sur le plan de promotion de la qualité.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation à l'élaboration de la partie du plan de communication relative à la promotion de la qualité (activité B.4.), 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la gestion et/ou promotion de la qualité,

¹ Deux produits de l'artisanat seront l'objet des travaux de cette composante. Ces deux produits seront arrêtés en commun accord entre l'ONA et l'institution partenaire, lors de la préparation du plan de travail et ce en fonction des dispositions des deux institutions.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration de supports didactiques pour la sensibilisation des artisans à l'amélioration de la qualité de leurs produits, ✓ Co-animation des ateliers de sensibilisation à la qualité et d'information sur le plan de promotion de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Impliqué depuis au moins 5 ans dans la promotion de la qualité des produits de l'artisanat d'art et de souvenir. ✓ Expérience souhaitée en matière de conception et de conduite de campagne de sensibilisation à l'amélioration de la qualité auprès d'entreprises et d'artisans, ✓ Qualités de communicateur, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.4. Assistance à l'ONA pour l'accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans, fabricant des produits identifiés, pour l'adoption d'une démarche qualité.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration de manuel didactique pour la formation des artisans en matière de qualité, ✓ Co-animation d'ateliers de formation en matière de qualité au profit des artisans, ✓ Accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans à la mise en œuvre d'une démarche qualité : diagnostic, plan d'action puis assistance à la mise en œuvre du plan d'action, ✓ Elaboration d'un guide de bonne pratique pour l'accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans à la mise en œuvre d'une démarche qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ingénieur ou diplôme universitaire équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la gestion et/ou promotion de la qualité, ✓ Impliqué depuis au moins 5 ans dans la promotion de la qualité des produits de l'artisanat d'art et de souvenir. ✓ Expérience avérée en matière d'accompagnement d'artisans dans la mise en œuvre d'une démarche qualité et/ou dans l'amélioration de la qualité de leurs produits, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.5. Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion et l'appui à l'innovation et à la créativité.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des différentes actions entreprises par l'ONA pour la promotion de l'innovation et de la créativité, ✓ Présentation d'expériences UE en matière de promotion de l'innovation et de la créativité, ✓ Proposition d'un plan d'action pour la promotion et l'appui à l'innovation et à la créativité, ✓ Proposition d'une méthodologie pour le suivi et l'évaluation des réalisations du plan d'action, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en Beaux Arts, métiers d'art, design ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de l'innovation et de la créativité artisanale, ✓ Expérience avérée en matière de conception, mise en place et/ou conduite de plan de promotion de l'innovation et de la créativité, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.6. Assistance au développement de bases de données techniques (matériaux, techniques, technologies, etc.) de référence aidant à la créativité.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définition de l'architecture de la base de données et de ses sources d'information, ✓ Identification et spécifications des besoins en investissements (équipements, installation et programmation), ✓ Elaboration des procédures d'utilisation et de gestion de la base de données, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la promotion de l'artisanat, ✓ Expérience avérée en matière de conception, mise en place et/ou gestion de bases de données techniques, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.7. Animation de groupes de travail formés d'artisans, d'universitaires et de formateurs CFA pour initier des projets créatifs/innovants.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation à l'élaboration de la partie du plan de communication relative à la promotion de l'innovation et la créativité (activité B.4.), ✓ Préparation du contenu et déroulement des groupes de travail, ✓ Co-animation de groupe de travail inter, le cas échéant, intra ateliers d'artisans en innovation et créativité artisanale; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en Beaux Arts, métiers d'art, design ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de l'innovation et de la créativité artisanale, ✓ Expérience avérée en matière d'organisation et d'animation de groupes de travail impliquant des artisans, ✓ Qualité de communicateur /animateur, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.8. Assistance à l'accompagnement d'artisans dans leurs initiatives créatrices/innovantes.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans à la concrétisation d'une initiative créatrice/innovante, ✓ Elaboration d'un guide de bonnes pratiques pour l'accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans dans leurs initiatives créatrices/innovantes, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en Beaux Arts, métiers d'art, design ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de l'innovation et de la créativité artisanale, ✓ Expérience avérée, en matière d'accompagnement d'artisans dans leurs initiatives innovantes/créatrices, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.

<p>C.9. Assistance à la mise en place de cellules structurantes pour la créativité et l'innovation artisanale (tels que bureaux de design et de diffusion de modèles innovants).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des besoins des artisans en la matière, ✓ Conception et mise en place des structures (organisation, attributions, besoins humains et matériels, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en Beaux Arts, métiers d'art, design ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de l'innovation et de la créativité artisanale, ✓ Expérience avérée, dans le domaine du design et de la création de modèles pour l'artisanat, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
<p>C.10. Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion de la commercialisation et l'exportation de deux produits de l'artisanat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des différentes actions entreprises par l'ONA pour la promotion de la commercialisation et l'exportation des produits de l'artisanat, ✓ Présentation d'expériences UE en matière de promotion de la commercialisation et l'exportation des produits de l'artisanat, ✓ Elaboration et appui à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion de la commercialisation et l'exportation des deux produits identifiés, ✓ Proposition d'une méthodologie pour le suivi et l'évaluation des réalisations du plan d'action, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en gestion commerciale, marketing ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la commercialisation des produits de l'artisanat, ✓ Expérience avérée en matière de promotion de la commercialisation des produits de l'artisanat. ✓ Ayant une bonne connaissance des circuits de distribution des produits de l'artisanat ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
<p>C.11. Organisation d'ateliers d'information et d'initiation aux pratiques de commercialisation des produits de l'artisanat au profit des artisans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des besoins des artisans pour une amélioration de la commercialisation de leurs produits, ✓ Elaboration d'un programme de formation au profit des artisans, ✓ Elaboration des supports pédagogiques de formation, ✓ Ajustement, le cas échéant, du programme de formation préconisé en A3. ✓ Co-animation des ateliers de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en gestion commerciale, marketing ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la commercialisation des produits de l'artisanat, ✓ Expérience avérée en animation de séminaire de formation en matière de commercialisation des produits de l'artisanat, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents

		produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
C.12. Appui au développement de réseaux d'artisans favorisant le regroupement des approvisionnements, de la production et de la commercialisation des produits.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conception d'un réseau pilote, ✓ Création du réseau pilote, ✓ Animation du réseau pilote. 	✓ CRJ
C.13. Introduction de l'ONA auprès de groupements de professionnels et de réseaux/circuits de commercialisation et de distribution des produits de l'artisanat en UE.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des réseaux et des groupements, ✓ Initiation des premiers contacts. 	Pourrait être le même expert étant intervenu pour l'activité C10.
C.14. Appui à l'organisation de manifestation pour la promotion de la commercialisation des produits de l'artisanat.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appui à l'organisation d'une manifestation pour la promotion de la commercialisation de produits de l'artisanat. ✓ Elaboration d'un guide de bonnes pratiques pour l'organisation de manifestation pour la promotion commerciale de produits de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme universitaire en gestion commerciale, marketing ou équivalent, ✓ Expérience : minimum 10 ans dans le domaine de la commercialisation des produits de l'artisanat, ✓ Expérience avérée en organisation de manifestation pour la promotion de la commercialisation des produits de l'artisanat, ✓ Ayant une bonne maîtrise de la langue française pour la lecture, la conversation et de préférence pour la rédaction. Le français sera la langue de travail et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.
Composante D : Partenariat et mise en réseau		
D.1. Accompagnement pour l'association progressive des associations artisanales dans le processus de promotion de l'artisanat.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des besoins et les obstacles qui entravent le travail des groupements et des associations d'artisans, ✓ Présentation de démarches UE d'appui au développement et à la promotion des associations d'artisans, ✓ Proposition d'un plan d'action décliné en région pour dynamiser le rôle des 	✓ CRJ

	associations d'artisans, ✓ Préparation et animation de groupe de travail/réflexion, ✓ Suivi des décisions.	
D.2. Accompagnement pour la mise en œuvre d'un programme de conventions-cadre entre l'ONA et des institutions publiques d'appui au secteur privé.	✓ Identification des institutions concernées, de l'objet des conventions et du calendrier de mise en œuvre, ✓ Rédaction de projets de convention. ✓ Négociation, signature, mise en œuvre et suivi de conventions.	✓ CRJ
D.3. Accompagnement à l'instauration de liens entre l'ONA et des réseaux de l'UE de promotion de l'artisanat d'art et de souvenir.	✓ Identification d'organismes/réseaux et de domaines de coopération, ✓ Contact, discussion, et négociation avec les partenaires potentiels, ✓ Planification et préparation d'activités de renforcement des liens (convention, adhésion à un réseau, .etc.)	✓ CRJ

IV. Langue de travail

Le français sera la langue de travail du présent projet de jumelage et tous les documents produits par les experts devront être rédigés dans cette langue.

V. Cadre institutionnel

Le présent projet de jumelage est réalisé dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association « P3A » qui est un programme convenu entre le Gouvernement tunisien et l'UE en vue de soutenir les efforts de l'administration et des institutions publiques tunisiennes impliquées dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans tous ses volets : économiques, sociaux, commerciaux et de service.

Les activités du programme portent essentiellement sur l'amélioration de l'efficacité et le renforcement des capacités aux niveaux organisationnel, humain et matériel, des structures administratives responsables de la mise en œuvre de l'Accord à travers le recours aux différents instruments de coopération à savoir l'expertise technique privée, l'expertise publique (jumelage institutionnel traditionnel ou léger), les études, la formation, les visites d'étude et l'acquisition d'équipements.

Les autorités de tutelle du programme sont la Commission Européenne « CE » et le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale « MDCI », coordonnateur national des projets financés dans le cadre MEDA.

La gestion de ce programme est assurée par une Unité de Gestion, UGP3A, placée sous la responsabilité du Responsable National du Programme « RNP », haut cadre du MDCI et dirigée par un directeur.

L'Office National de l'Artisanat, institution sous tutelle du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, est le bénéficiaire du présent projet de jumelage.

VI. Budget

Le budget du jumelage est limité à 1 000 000 € (contribution éligible au titre d'un financement du P3A).

VII. Modalités de mise en œuvre

VII.1 Institution responsable dans le pays bénéficiaire :

Autorité contractante :

Ministère du Développement et de la Coopération Internationale

Responsable National du P3A : Mr. Moncef BOUALLAGUI

Adresse : 98, avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Belvédère - Tunisie

Tél. : +216 71 796 616

Fax : +216 71 799 069

E-mail : regionale@mdci.gov.tn

Institution bénéficiaire :

Office National de l'Artisanat (ONA)

Personne de contact : Mr. Mohamed BOUSSAID

Directeur Général de l'ONA

Adresse : 2011 Den-den - Tunis - Tunisie

Tél. : + 216 71 610 919

Fax : + 216 71 610 922

E-mail : ona.tunisie@ati.tn

L'UGP3A:

L'Unité de Gestion du Programme assure la gestion administrative de l'ensemble des activités du P3A, y compris les projets de jumelage, dans le respect des procédures communautaires. Elle assure, à ce titre, la gestion des fonds mis à la disposition du programme.

Personnes de contact : Mme Nawele BEN ROMDHANE DHRIF

Directeur de l'UGP3A

5, rue Ryadh - 1082 Tunis Mutuelleville - Tunisie

Tél. : +216 71 795 057

Fax : +216 71 794 541

E-mail : directeur@ugp3a.gov.tn

Mme Leila RMADI

Administrateur chargé de projets

5, rue Ryadh - 1082 Tunis Mutuelleville - Tunisie

Tél. : +216 71 795 057

Fax : +216 71 794 541

E-mail : l.rmadi@ugp3a.gov.tn

VII.2 Principal homologue dans le pays bénéficiaire:

Chef de Projet :

Mr. Mohamed BOUSSAID

Directeur Général de l'ONA

Adresse : 2011 Den-den - Tunis - Tunisie

Tél. : + 216 71 610 919

Fax : + 216 71 610 922

E-mail : ona.tunisie@ati.tn

VII.3 Comité de pilotage du projet:

L'ONA, en concertation avec l'UGPO, constituera un comité de pilotage du projet dont la composition et la périodicité des réunions seront fixées dans le contrat de jumelage. Il se chargera du suivi de la mise en œuvre et de la coordination des différentes activités du jumelage.

VII.4 Contribution requise de l'institution responsable:

L'ONA est l'institution bénéficiaire responsable de la mise en œuvre du projet. Il assure, à ce titre, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. A cet effet, il mettra à la disposition du projet les moyens humains et matériels nécessaires à l'exécution et à la réussite du jumelage.

Moyens humains:

Le chef de projet :

Le chef de projet côté tunisien sera le Directeur Général de l'ONA. Il travaillera en collaboration étroite avec le chef de projet de l'Etat membre et le Conseiller Résident de Jumelage (CRJ). Il fera régulièrement le suivi de l'avancement des activités du projet de jumelage et apportera tout l'appui nécessaire pour aplanir les difficultés qui risquent de porter préjudice à la bonne marche du projet.

Homologue du CRJ:

Un directeur au sein de l'ONA sera désigné pour être l'homologue du CRJ. Il sera notamment en charge d'assurer avec le CRJ la coordination générale du projet ainsi que de planifier et diriger l'exécution de ses activités (missions des experts en Tunisie, séminaires et ateliers de formation en Tunisie et visites d'études dans les Etats membres de l'UE).

Groupes de travail:

Des groupes de travail seront créés pour la mise en œuvre et le suivi des différentes activités du projet de jumelage. Ils seront appuyés par le CRJ et les experts-clés de l'institution jumelle pour la planification et la mise en œuvre des tâches relevant de la partie tunisienne.

Assistant du CRJ:

L'ONA mettra à la disposition du projet de jumelage un cadre tunisien pour assister le CRJ dans l'accomplissement de ses fonctions. Cet assistant, qui sera affecté dès l'arrivée du CRJ, aura notamment pour tâches de :

- ✓ assister le CRJ dans ses contacts avec les interlocuteurs tunisiens, et notamment les responsables des différents partenaires de l'ONA,
- ✓ prendre les contacts nécessaires avec les cadres de l'ONA pour l'organisation et la préparation des activités en Tunisie et dans l'UE,
- ✓ contribuer à l'organisation des déplacements et séjours des experts de l'UE en Tunisie et des experts tunisiens dans l'UE,
- ✓ contribuer à la mise à disposition des documents tunisiens nécessaires pour le travail des experts dans certaines activités,
- ✓ participer à la rédaction des comptes rendus d'activité,
- ✓ assister le CRJ et le chef de projet dans la préparation des rapports trimestriels.

Moyens matériels:

L'ONA installera le CRJ et son assistant dans des bureaux adéquatement équipés pour toute la durée du projet. Ces bureaux seront situés au siège de l'ONA et disponibles dès l'arrivée du CRJ.

VIII. Calendrier de mise en oeuvre

VIII.1 Démarrage de la procédure d'appels à propositions : Septembre 2006

VIII.2 Démarrage des activités du projet : Mai 2007

VIII.3 Durée de la période de mise en oeuvre : 24 mois

IX. Environnement du projet

IX.1 Degré de maturité du projet :

Le présent projet a été identifié et formulé par le bénéficiaire avec l'appui d'une mission d'assistance technique d'experts du domaine et l'UGP3A et en concertation avec le MCA et l'UGPO. Il se base principalement sur les conclusions et recommandations de l'étude menée récemment sur le secteur et qui a dégagé la stratégie « Artisanat horizon 2016 » dont la mise en oeuvre vient d'être confiée, en mars 2006, au Programme National de Développement de l'Artisanat (PNDA).

Ce projet intervient donc à un moment opportun coïncidant avec le démarrage de la mise en oeuvre du plan stratégique et apportera ainsi une contribution importante à la réalisation d'un volet critique de la stratégie « Artisanat horizon 2016 » à savoir la consolidation institutionnelle de l'ONA en tant qu'acteur principal de développement du secteur.

Les activités inscrites pour ce projet s'intègrent parfaitement au processus de changement engagé par la nouvelle Direction Générale de l'ONA et dicté par le rôle attribué à l'ONA dans le développement du secteur par la stratégie « Artisanat horizon 2016 ». Il n'existe donc pas de contraintes de préparation et le projet peut ainsi démarrer dans les meilleurs délais.

IX.2 Durabilité :

La durabilité du projet est garantie par la nature même de ses activités qui visent à doter l'ONA de nouveaux outils et méthodes de travail qu'il ambitionne d'exploiter pour assurer un encadrement plus efficient des artisans et une meilleure contribution au développement du secteur.

Les procédures à mettre en place et la formation à assurer tout le long du projet permettront de capitaliser le savoir faire au niveau du personnel de l'ONA, capital garant de la durabilité en matière de services fournis par l'ONA aux opérateurs du secteur.

IX.3 Conditionnalité et échelonnement :

Ce projet de jumelage n'est pas soumis à des conditions particulières pour démarrer.

Néanmoins il est important de noter que certaines activités du projet sont interdépendantes.

En effet, les activités d'élaboration de plans d'action doivent être programmées suffisamment à l'avance par rapport aux activités de mise en oeuvre qui en découlent. Cette programmation permettra de valider les plans d'action y compris la pertinence des activités de mise en oeuvre.

Aussi, certaines activités à réaliser dans le cadre du projet sont tributaires d'un travail d'adaptation et de validation qui incombe à la partie bénéficiaire. De ce fait, l'intervention des experts de l'institution jumelle devra en tenir compte.

Une coordination entre les différentes activités de chaque composante est nécessaire pour une réalisation adéquate et cohérente du projet de jumelage, d'autant plus que certaines activités doivent respecter un ordre chronologique de réalisation, d'autres peuvent être menées en parallèle.

Cette coordination sera assurée en étroite collaboration entre les deux institutions jumelles.

ANNEXE I

Matrice du cadre logique

MATRICE DU CADRE LOGIQUE			
Renforcement des capacités institutionnelles de l'Office National de l'Artisanat (ONA) pour la promotion du secteur de l'Artisanat			
		Numéro de référence du projet : TU06/AA/TR/14	Budget total : 1 000 000 €
		Date limite d'engagement : 04/08/2008	Date limite de déboursement : 30/11/2009
Objectif général	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	
Appuyer les efforts de la Tunisie visant la modernisation du secteur de l'artisanat et l'amélioration de sa compétitivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la contribution du secteur dans le PIB. • Croissance des exportations directes et indirectes du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques nationales. • L'artisanat en chiffre publié par l'ONA. 	
Objectifs spécifiques	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la structure centrale de l'ONA et dynamiser les structures régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures de gestion par objectif et d'information au sein de l'ONA définies et appliquées. • Plan de formation des cadres de l'ONA élaboré. • Nombre de cadres formés à l'échelle centrale et régionale. • Nombre d'artisans et d'associations artisanales bénéficiaires des services de l'ONA. • Nombre de prestations fournies par l'ONA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manuels de procédures de l'ONA. • Plan de formation des cadres de l'ONA. • Rapports des experts. • Rapports du CRJ. • Rapport d'activité de l'ONA. • Rapports de l'UGPO. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système d'information sur le secteur de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'observatoire de l'artisanat au sein de l'ONA est opérationnel. • Bases de données et portail relatifs à l'artisanat développés. • Nomenclature des activités et répertoire des métiers de l'artisanat arrêtés. • Principaux indicateurs économiques du secteur de l'artisanat identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des experts. • Rapports du CRJ. • Rapport d'activité de l'ONA. • Rapports de l'UGPO. • Manuels de procédures de l'observatoire. • La nomenclature des activités artisanales et le répertoire des 	<ul style="list-style-type: none"> - L'environnement d'appui collabore avec l'ONA pour le développement du système d'information sur le secteur.

		métiers de l'artisanat. • Publications de l'INS.	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une démarche qualité pour des produits de l'artisanat, promouvoir la créativité et l'innovation au sein du secteur et diversifier la commercialisation/exportation des produits de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'artisans ayant adopté une démarche qualité produit. • Nombre de dépôt de modèles et de dessins pour des produits artisanaux auprès de l'INNORPI. • Chiffre d'affaires du secteur de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des experts. • Rapport du CRJ • Rapport d'activité de l'ONA. • Rapports de l'UGPO. • Publication de l'observatoire de l'ONA. • Publication de l'INNORPI. 	- Les professionnels de l'artisanat adhérent à cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le partenariat et la concertation entre l'ONA et les associations professionnelles du secteur, les institutions d'appui au secteur privé et des institutions homologues de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participation de représentants des associations d'artisans aux travaux de développement initiés par l'ONA. • Nombre de conventions signées entre l'ONA et des institutions d'appui au secteur privé. • Nombres de conventions signées entre l'ONA et des organismes/réseaux de l'UE spécialisés dans la promotion de l'artisanat d'art et de souvenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du CRJ • Rapport d'activité de l'ONA. • Rapports de l'UGPO. • Comptes rendus de réunions et de groupe de travail. • Conventions signées. • Manifestations co-animées. 	- Les associations professionnelles et les institutions d'appui au secteur privé s'engagent dans un processus coopératif au profit du secteur.

Résultats minimums attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Composante A: Gestion et ressources humaines			
<ul style="list-style-type: none"> L'ONA est géré selon des techniques modernes. 	<ul style="list-style-type: none"> Approche de gestion participative et par objectif adoptée. Guide méthodologique POG/POA disponible. Projet du POA 2008 élaboré. Système d'information interne fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des experts. Rapport du CRJ. Relevés de décisions des réunions de direction. Rapport d'activité de l'ONA. Le POA 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA et le MCA.
<ul style="list-style-type: none"> Les cadres de l'ONA maîtrisent les techniques et outils d'animation, de sensibilisation, d'encadrement, d'appui et d'accompagnement orientés vers les entreprises artisanales et des associations professionnelles du secteur de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation élaboré. Au moins 30 cadres formateurs initiés aux méthodes et outils pour la promotion de l'artisanat. Au moins 40 cadres de l'ONA familiarisés avec les méthodes et outils utilisés dans l'UE pour la promotion de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des experts. Le plan de formation. Documents récapitulatifs des sessions de formation. Rapports de missions des cadres de l'ONA. 	<ul style="list-style-type: none"> Propositions validées par la Direction Générale de l'ONA. La Direction Générale de l'ONA arrête la liste des cadres bénéficiaires des formations.
Composante B: Information et communication			
<ul style="list-style-type: none"> L'ONA est une source d'information sur le secteur accessible à tous les opérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> L'observatoire de l'ONA sur le secteur est opérationnel. Les activités, produits et métiers de l'artisanat sont dotés de nomenclatures analogues à celles en vigueur dans l'UE. Les indicateurs économiques du secteur de l'artisanat sont identifiés. Deux monographies produits sont élaborées et un programme assurant une publication régulière de monographies est proposé. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des experts. Rapport du CRJ. Produits de l'observatoire. Monographies. Projet de nomenclature des activités et produits de l'artisanat. Projet de répertoire des métiers de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités en charge des statistiques nationales valident et adoptent le développement de ces nomenclatures.
<ul style="list-style-type: none"> L'ONA est plus communicant. 	<ul style="list-style-type: none"> Un plan de communication est élaboré et mis en oeuvre. Un portail dynamique sur l'artisanat est opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des experts. Rapport du CRJ. Le plan de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA et le MCA.

		• Le portail.	
Composante C: Métiers de l'ONA²			
<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche qualité est développée et mise en œuvre pour deux produits de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de promotion de la qualité pour deux produits de l'artisanat est élaboré et mis en œuvre. • Des projets de normes relatifs à ces deux produits sont élaborés. • Des référentiels/labels qualité pour ces deux produits sont élaborés. • Au moins 5 ateliers de sensibilisation à la qualité et d'information sur le plan de promotion de la qualité sont organisés. • Au moins 15 entreprises, ateliers et/ou artisans fabriquant ces produits sont accompagnés pour l'adoption d'une démarche qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des experts. • Rapport du CRJ. • Plan de promotion de la qualité. • Projets de normes. • Projets de référentiels. • Documents récapitulatifs des ateliers de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions et projets examinés et adoptés par le Conseil d'Administration de l'ONA, le MCA et la FENA. • Le dispositif national de la qualité (INNORPI, TUNAC, laboratoires nationaux, etc.) collabore avec l'ONA pour la définition et la mise en œuvre du plan de promotion de la qualité.
<ul style="list-style-type: none"> • Un processus pour la promotion de l'innovation et de la créativité auprès des artisans est développé et mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'action pour la promotion de l'innovation et de la créativité auprès des artisans est élaboré et mis en œuvre. • Des groupes de travail sont animés pour initier des projets innovants et créatifs. • Au moins 10 artisans sont accompagnés dans leurs initiatives créatrices/innovantes. • Des bases de données relatives aux matières premières, technologies, process, hommes ressources sont mises en place. • Une plateforme d'échange et de concertation accessible à tous les opérateurs concernés par la créativité et l'innovation artisanale est mise en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des experts. • Rapport du CRJ. • Plan d'action pour la promotion et l'appui à l'innovation et à la créativité. • Documents récapitulatifs des ateliers d'information. • Manuel d'utilisation/gestion des bases de données. • Manuel de fonctionnement de la plateforme d'échange. 	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions et projets examinés et adoptés par le Conseil d'Administration de l'ONA, le MCA et la FENA. • L'université, les centres de formation, la FENA, les artisans et l'ONA collaborent pour la réussite de cette initiative. • Les créateurs (universitaires, artisans, etc.) bénéficient d'un cadre juridique motivant qui préserve leurs droits

² Deux produits de l'artisanat seront l'objet des travaux de cette composante. Ces deux produits seront arrêtés en commun accord entre l'ONA et l'institution partenaire, lors de la préparation du plan de travail et ce en fonction des dispositions des deux institutions.

			intellectuels et protège leurs créations.
<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts de l'ONA en matière de promotion de la commercialisation/exportation des produits de l'artisanat sont consolidés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'action pour la promotion de la commercialisation et l'exportation de deux produits de l'artisanat est élaboré et mis en oeuvre. • Au moins 5 ateliers d'information et d'initiation aux pratiques de commercialisation de ces produits sont organisés au profit des artisans. • L'ONA est introduit auprès de groupements de professionnels et de réseaux/circuits de commercialisation et de distribution des produits de l'artisanat en UE. • Au moins une manifestation de promotion commerciale est organisée avec l'appui de l'institution jumelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des experts. • Rapport du CRJ. • Le plan d'action. • Rapport d'activité de l'ONA. • Documents récapitulatifs des ateliers d'information et d'initiation. • Guide de bonnes pratiques relatif à l'organisation de manifestations commerciales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Propositions examinées et approuvées par le Conseil d'Administration de l'ONA et le MCA. • Le CEPEX, le Ministère du tourisme, la FENA collaborent pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action.
Composante D: Partenariat et mise en réseau			
<ul style="list-style-type: none"> • La concertation et le partenariat entre l'ONA et les associations professionnelles du secteur sont renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des représentants des associations professionnelles sont associés aux travaux de la composante C notamment aux travaux relatifs à la définition de plans d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du CRJ • Rapport d'activité de l'ONA. • Comptes rendus et documents de travail des diverses réunions et ateliers organisés pour la réalisation de la composante C. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations professionnelles adhèrent à cette initiative.
<ul style="list-style-type: none"> • Un partenariat organisé entre l'ONA et les principales institutions d'appui au secteur privé est mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des conventions cadre sont négociées et signées entre l'ONA et des institutions d'appui au secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du CRJ. • Rapport d'activité de l'ONA. • Projets de convention. • Conventions signées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions d'appui au secteur privé adhèrent à cette initiative.
<ul style="list-style-type: none"> • L'ONA développe des relations pérennes d'échange d'expérience et de bonnes pratiques avec des institutions homologues de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une convention de partenariat entre l'ONA et une institution homologue de l'UE est signée. • L'ONA adhère à au moins un réseau de l'UE en relation avec la promotion de l'artisanat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du CRJ. • Rapport d'activité de l'ONA. • Convention(s) signée(s). 	

Activités indicatives	Moyens (Le nombre d'HJ est donné à titre indicatif)	Hypothèses
Composante A: Gestion et ressources humaines		
A.1. Appui à la mise en œuvre au sein de l'ONA d'une gestion par objectif et à l'élaboration de POA.	✓ CRJ	
A.2. Assistance à la conception et à la mise en place du système d'information interne de l'ONA.	✓ Assistance Technique Publique : ATP (30 HJ)	
A.3. Identification des priorités en matière de formation et proposition d'un plan de formation.	✓ CRJ	
A.4. Mise en œuvre, sur la durée du projet, des activités de formation préconisées par le plan de formation élaboré en A3.	✓ ATP (100 HJ)	
A.5. Organisation, sur la durée du projet, de visites d'étude pour les cadres de l'ONA auprès d'institutions de l'UE d'appui à la promotion de l'Artisanat.	✓ 40 missions de 5 jours	
Composante B: Information et communication		
B.1. Assistance à l'ONA pour le développement de son observatoire.	✓ ATP (35 HJ)	- Les travaux d'introduction des activités, produits et métiers de l'artisanat dans les nomenclatures et répertoires nationaux sont entamés.
B.2. Appui à l'ONA pour la proposition de nomenclatures propres à l'artisanat à introduire dans le système des statistiques nationales.	✓ ATP (15 HJ)	- Le projet de l'ONA pour l'intégration des activités et produits de l'artisanat distinctement dans les systèmes statistiques et douaniers nationaux est approuvé par les autorités compétentes.
B.3. Appui à l'ONA pour l'élaboration de monographies produits.	✓ ATP (20 HJ)	
B.4. Appui à l'ONA pour la définition d'un plan de communication et de diffusion de l'information.	✓ ATP (10 HJ)	- Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA et le MCA.
B.5. Assistance à l'ONA pour le développement et l'enrichissement du portail de l'artisanat.	✓ ATP (15 HJ)	- Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA et le MCA.

Composante C : Métiers de l'ONA³		
C.1. Assistance à l'élaboration d'un plan de promotion de la qualité pour deux produits de l'artisanat et appui à sa mise en œuvre.	✓ ATP (60 HJ)	- Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA, le MCA et la FENA.
C.2. Assistance à l'élaboration de projets de normes, de référentiels et de labels pour les deux produits identifiés.	✓ ATP (15 HJ)	- L'INNORPI collabore avec l'ONA.
C.3. Organisation d'ateliers de sensibilisation à la qualité et d'information sur le plan de promotion de la qualité.	✓ ATP (10 HJ)	- Le plan de promotion de la qualité est approuvé.
C.4. Assistance à l'accompagnement d'entreprises, ateliers et/ou artisans, fabriquant des produits identifiés, pour l'adoption d'une démarche qualité.	✓ ATP (40 HJ)	
C.5. Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion et l'appui à l'innovation et à la créativité.	✓ ATP (20 HJ)	
C.6. Assistance au développement de bases de données techniques (matériaux, techniques, technologies, etc.) de référence aidant à l'innovation et à la créativité.	✓ ATP (15 HJ)	
C.7. Animation de groupes de travail formés d'artisans, d'universitaires et de formateurs CFA pour initier des projets créatifs/innovants.	✓ ATP (15 HJ)	- Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA, le MCA et la FENA. - L'université, les centres de formation, la FENA et les artisans collaborent avec l'ONA.
C.8. Assistance à l'accompagnement d'artisans dans leurs initiatives créatrices/innovantes.	✓ ATP (30 HJ)	
C.9. Assistance à la mise en place de cellules structurantes pour la créativité et l'innovation artisanale (tels que bureaux de design et de diffusion de modèles innovants).	✓ ATP (10 HJ)	
C.10. Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action pour la promotion de la commercialisation et l'exportation de deux produits de l'artisanat.	✓ ATP (20 HJ)	- Le CEPEX est associé à cette initiative. - Propositions examinées et validées par le Conseil d'Administration de l'ONA, le MCA et la FENA.
C.11. Organisation d'ateliers d'information et d'initiation aux pratiques de commercialisation des produits de l'artisanat au	✓ ATP (10 HJ)	

³ Deux produits de l'artisanat seront l'objet des travaux de cette composante. Ces deux produits seront arrêtés en commun accord entre l'ONA et l'institution partenaire, lors de la préparation du plan de travail et ce en fonction des dispositions des deux institutions.

profit des artisans.		
C.12. Appui au développement de réseaux d'artisans favorisant le regroupement des approvisionnements, de la production et de la commercialisation des produits.	✓ CRJ	- Les associations professionnelles adhèrent à cette initiative.
C.13. Introduction de l'ONA auprès de groupements de professionnels et de réseaux/circuits de commercialisation et de distribution des produits de l'artisanat en UE.	✓ ATP (5 HJ)	
C.14. Appui à l'organisation de manifestation pour la promotion de la commercialisation des produits de l'artisanat.	✓ ATP (15 HJ)	- La FENA est associée à la préparation de la manifestation.
Composante D: Partenariat et mise en réseau		
D.1. Accompagnement pour l'association progressive des associations d'artisans dans le processus de promotion de l'artisanat.	✓ CRJ	- Les associations professionnelles adhèrent à cette initiative.
D.2. Accompagnement pour la mise en œuvre d'un programme de conventions-cadres entre l'ONA et des institutions publiques d'appui au secteur privé.	✓ CRJ	- Les institutions d'appui publiques concernées adhèrent à cette initiative.
D.3. Accompagnement à l'instauration de liens entre l'ONA et des réseaux de l'UE de promotion de l'artisanat d'art et de souvenir.	✓ CRJ	

ANNEXE II

Documents de référence

- La Charte Euro-méditerranéenne pour l'Entreprise.
(http://ec.europa.eu/enterprise/enterprise_policy/ind_coop_programmes/med/doc/f1950_fr.pdf)
- La loi N° 15 du 15 février 2005 définissant le statut de l'artisan et les décrets d'application y afférent.
- Etude stratégique l'Artisanat à l'Horizon 2016 en trois parties :
 1. Rapport de Diagnostic – Bilan du secteur (ONA -juillet 2001)
 2. Stratégie de développement du secteur de l'artisanat (ONA – janvier 2002)
 3. Plan d'Action (ONA – avril 2002).
- L'artisanat à travers les chiffres (ONA – 1998 -1999 – 2000- 2001- 2002 – 2003 – 2004 – 2005).
- Traditional Carpets & Kilims in the muslim world (IRCICA– ONA 1999).
- La commercialisation des tapis et tissages ras en Tunisie (août 2002).
- Pronostic – export des produits tunisiens sur le marché canadien : les produits de tissage traditionnel. (1992)
- Mesures présidentielles au profit du secteur de l'artisanat.
- Proposition d'un dispositif de formation professionnelle pour le secteur de l'artisanat.
- Dixième Plan national de développement économique 2002 -2006.
- Les orientations du XI^{ème} plan 2007-2011.